

Association Cantonale Genevoise de Football

Correspondance : CP 10 – 1211 Genève 8 – rue des Plantaporrêts 4 – 1205 Genève

T + 41 22 809 02 00

www.acgf.ch – acgf@football.ch



26.04.2023

COMMUNIQUE OFFICIEL n°41

RAPPEL

Afin d'éviter tout litige relatif à la qualification des joueurs, nous rappelons aux clubs la teneur de l'article 165 chiffre 2 et chiffre 4 du Règlement de jeu de l'ASF :

« Lors des trois derniers matches de championnat et lors des matches d'appui des championnats organisés par la Ligue Amateur et par les associations régionales, les joueurs amateurs n'ont le droit de jouer avec une équipe d'actifs inférieure d'un club, indépendamment de leur âge, que s'ils n'ont pas disputé entièrement ou partiellement, durant le deuxième tour, plus de 4 matches de championnat avec une équipe d'actifs supérieure du même club ou d'un autre club du même groupement ».

« Le droit de jouer des amateurs pour les équipes de juniors, seniors 30+, seniors 40+ et seniors 50+ est toujours conservé, sous réserve des conditions d'âge. »

Au vu de ce qui précède, nous informons les clubs que l'ACGF procède à des contrôles des compositions d'équipe des 2^{ème} et 3^{ème} équipes évoluant en 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} ligues.

CALENDRIER

RETRAIT EQUIPE

FC Collex-Bossy

juniors A, 2^{ème} degré, groupe 2

MANIFESTATIONS

MANIFESTATIONS DIVERSES

Le Comité central a fixé les dates des différentes manifestations, à savoir :

Journée cantonale Foot Enfants	dimanche 4 juin 2023
Finales Coupes genevoises seniors 30+ et 40+	vendredi 9 juin 2023
Finales Coupes genevoises juniors A–B–C FF19 et FF15	samedi 10 juin 2023
Finale 3 ^{ème} ligue	dimanche 11 juin 2023
Finale Coupe genevoise actives féminine	mardi 13 juin 2023
Finale Coupe genevoise actifs	mercredi 14 juin 2023
Tirage au sort des groupes	mercredi 28 juin 2023

INFORMATIONS DIVERSES

DEMISSION D'UN GROUPEMENT

La démission d'un groupement n'est possible que pour la fin d'une saison. Elle doit être communiquée aux autres clubs appartenant au groupement par écrit, jusqu'au 30 avril et ensuite être transmise à l'ACGF. Il faut compléter le formulaire correspondant, ci-dessous, même en cas de démission.

[Association Suisse de Football - Groupements](#)

SENIORE FEMININE

La Commission sportive de l'ACGF a constaté une recrudescence de demande de création d'une ligue « seniore féminine ».

Cette catégorie regrouperait les joueuses qui, durant l'année en cours, atteignent l'âge de 28 ans.

L'ACGF soutient le football pour tous et toutes et a la volonté de créer une nouvelle catégorie seniors féminine 28+, cette catégorie se jouera avec les règles et les modalités des seniors 40+ et 50+, soit du football à 7 contre 7 sur un terrain de juniors D.

Deux équipes existent déjà et nous sommes prêt à débiter un championnat avec 4 équipes minimum. Tout club ou groupe de joueuses intéressés peuvent prendre contact avec Serge Zanicoli, responsable du football féminin.

FORMULAIRE D'ANNONCE DE MATCHS A RISQUE ET D'INCIDENTS

Comme vous le savez, la prévention et la lutte contre les incivilités et la violence sur les terrains de football font l'objet depuis plus de quatre ans d'une véritable mobilisation et d'un plan d'action cantonal.

L'ACGF et ses partenaires institutionnels (Etat de Genève – Ville de Genève – Communes) se sont engagés à mettre en œuvre différentes mesures de prévention, dont notamment un protocole de déclaration dans le but de pouvoir prévenir des comportements de violence ou de pouvoir les annoncer s'ils se produisaient.

Un formulaire d'annonce peut être téléchargé sur le site de l'ACGF sous la rubrique « documents » en marge à droite.

Ce formulaire d'annonce permet :

- d'annoncer un match supposé à risque
- de signaler des incidents survenus avant, pendant ou après un match

Les clubs ont reçu par courriel le 10.03.23 un courrier d'informations.

COURS ANIMATEUR 2023

Les cours 4/23 et 5/23 sont ouverts. Les inscriptions se font à travers les formulaires qui se trouvent sur notre site internet.



COURS

SFV ACGF E/A 4/23

SFV ACGF E/A 5/23

DATE

01.05.23 de 18h à 22h

08.05.23 de 18h à 22h

LIEU

Stade d'Aire **COMPLET**

Stade de Veyrier-Village

COURS D'ENTRAINEURS DE FUTSAL NIVEAU 1 et NIVEAU 2

Le cours d'entraîneur de futsal niveau 1 (deux jours) aura lieu le samedi 24 et le dimanche 25 juin 2023 à la Mobilier Arena (Rohrmattstrasse 12, 3073 Muri bei Bern).

Les inscriptions sont ouvertes et peuvent être faites en remplissant le formulaire suivant :

[Cours d'entraîneur de futsal ASF: Niveau 1 \(24-25 juin 2023\) \(office.com\)](#)

Le cours d'entraîneur de futsal niveau 2 aura lieu sur quatre jours. Les deux premiers jours de cours sont confirmés (le samedi 26 et le dimanche 27 août 2023 à la Mobilier Arena (Rohrmattstrasse 12, 3073 Muri bei Bern). Le troisième et quatrième jour doivent encore être confirmés.

FORMATION DES DIRIGEANTS DE CLUB

Site de présentation du programme & inscription pour les 4 modules de formation :

<https://formation-acgf.ch/>

Prochains cours :

Module 1 - Rôle social du club - jeudi 25 mai 2023 de 18h à 22h au Centre de Geisendorf, Charmilles

Module 2 - Leadership & Gestion de projets - jeudi 1^{er} juin 2023 de 18h à 22h au Centre de Geisendorf, Charmilles

Module 3 - Responsabilités & Collaboration - jeudi 8 juin 2023 de 18h à 22h au Centre de Geisendorf, Charmilles

Module 4 - Communication - Marketing des valeurs - jeudi 15 juin 2023 de 18h à 22h au Centre de Geisendorf, Charmilles

[FLYER](#)

Contact: formation.acgf@football.ch - 022 327 37 29

TEAMSPIRIT

Ensemble, nous sommes plus forts !

Les enfants, les jeunes et les adultes doivent pouvoir se développer non seulement en tant que footballeur mais aussi en tant qu'individu pendant les entraînements et les matchs. C'est la seule façon d'obtenir des performances de haut niveau. Les modules pratiques de TEAMSPIRIT visent à aider les clubs à renforcer le fair-play et à promouvoir les compétences de vie des joueurs-euses et des staffs.

Concrètement, TEAMSPIRIT consiste en deux entraînements pratiques en équipe, une observation de match et un échange entre le Comité du club et un expert fair-play mandaté par l'ACGF.

TEAMSPIRIT a pour objectif de sensibiliser les joueurs-euses à un football empreint de fair-play et à une bonne relation entre eux. Les participants découvrent des stratégies pour résoudre les conflits, en s'entraînant et en jouant. L'objectif est que les équipes puissent améliorer leur état d'esprit grâce à TEAMSPIRIT.

Pour une fois, les exercices ne seront pas axés sur le but, un contrôle du ballon ou un dribble mais sur un dialogue commun d'équipe, sur le respect, le fair-play, la gestion des conflits et les règles d'équipe.

Le football est un « ciment social », un élément fédérateur pour des personnes provenant de toutes origines géographiques et sociales, de tous âges, de tous genres. Nos valeurs fondamentales – la passion, la solidarité les uns avec les autres, la volonté de performance et la tolérance – sont véhiculées et vécues dans toute la société. Les clubs y apportent une contribution précieuse. Une culture associative au sein du club ne peut avoir que des effets positifs sur son organisation et sa structure. En outre, une forte culture de club augmente la participation et la satisfaction des membres. A l'occasion de la quatrième visite auprès du club dans le cadre de TEAMSPIRIT, soit l'échange avec les membres de la direction du club, l'importance d'une culture associative positive sera abordée et les possibilités de développement de l'association seront discutées.

Dans ce cadre, pour l'ACGF, les deux instructeurs dédiés à ce projet TEAMSPIRIT sont Thierry de Choudens et Piero Bobbio.

Vous voulez renforcer l'esprit d'équipe et le fair-play dans votre club ? N'hésitez pas à inscrire maintenant une équipe au projet TEAMSPIRIT.

Les clubs intéressés peuvent s'inscrire via le site web de l'ASF ou directement en prenant contact auprès de l'un de nos deux experts.

Nous remercions par avance les clubs de l'intérêt marqué à ce projet TEAMSPIRIT, qui est porté par l'ASF et l'ACGF.

<https://www.football.ch/fr/asf/suva-fairplay-trophy/Teamspirit/tabid-4439.aspx>

Thierry De Choudens : dechoud@hotmail.com / tél : 079 737 79 54

Piero Bobbio : p.bobbio@pb-consultingservices.com / tél : 079 887 57 04

RAPPEL POUR LES PROCEDURES DE RENVOI DES MATCHS

Si un **propriétaire de terrain, ou son mandataire**, estime qu'un match sur son terrain doit être renvoyé, il doit en informer l'ACGF au 079 / 617 14 25.

Les horaires suivants doivent être respectés pour les demandes de renvoi :

Match prévu	Demande de renvoi
Semaine	13h30 – 15h30, le jour même
Samedi / dimanche matin	La veille, 16h00 – 19h00
Samedi / dimanche après-midi	08h00 – 11h00, le jour même

Si un renvoi de match n'a pas été décidé ou accepté par la permanence de l'ACGF, seul l'arbitre du match est habilité, après avoir pu juger de l'état du terrain, à prendre une décision de renvoi.

COMMUNICATION AUX CLUBS

La Commission de jeu et des affaires spécifiques a constaté une recrudescence, lors du premier tour, de matchs lors desquels des joueurs non-qualifiés ont été alignés ou de tentatives à cet effet.

De tels cas constituent une fraude grave et seront sanctionnés a minima des peines suivantes :

- entraîneur concerné : 1 an de suspension
- joueur concerné : 6 mois de suspension
- capitaine de l'équipe concernée : 6 mois de suspension

Aucune tolérance ne sera appliquée et la Commission encourage tous les clubs à communiquer ce qui précède à leurs équipes, ainsi qu'à leurs staffs et responsables.

Il appartient aux clubs et aux licenciés des équipes concernées d'assurer et de démontrer que tous leurs joueurs peuvent être alignés pour les rencontres officielles. Les feuilles de match incomplètes, illisibles ou présentant des informations équivoques seront interprétées à la charge du club qui les présentent. Les signataires sont présumés avoir vérifié l'exactitude des informations présentées. Les contrôles d'identité doivent être respectés en tout temps à satisfaction de l'arbitre, avant et après la rencontre. Le rapport d'arbitre fait foi. L'impossibilité pour l'arbitre d'identifier valablement un joueur par contrôle visuel (notamment en cas de départ du joueur concerné avant ou après la rencontre, malgré la demande de l'arbitre) sera interprétée à la charge du club concerné et pourra être traitée comme une tentative d'infraction.

Toute tentative sera également sanctionnée en application de l'article 7 du Règlement disciplinaire de l'ASF (RD). La Commission de jeu et des affaires spécifiques informe d'ores et déjà les clubs qu'aucune atténuation de peine ne pourra être envisagée.

Une amende de CHF 2'000.- à CHF 5'000.- par cas pourra en outre être prononcée à l'encontre des clubs reconnus coupables de tricherie. L'ACGF se réserve par ailleurs le droit d'appliquer à l'encontre de ces clubs les mesures disciplinaires prévues à l'article 23 du RD en cas de fraudes répétées et/ou systémiques. Ces mesures potentielles incluent notamment le retrait à une équipe de points acquis ou futurs, l'exclusion d'une équipe d'une ou de plusieurs compétitions en cours ou futures ou le boycott pour une durée déterminée ou indéterminée.

Enfin, tout responsable de club donnant instruction à ses collaborateurs d'adopter un tel comportement se verra également suspendu pendant une durée d'une année au minimum. A cet effet, l'ACGF procèdera à des mesures d'enquête, annoncées ou non.

GENERALI GENEVE MARATHON

La Ville de Genève nous informe que le dimanche 7 mai 2023 aura lieu le Generali Genève Marathon et qu'une grande partie de la ville et surtout de la rive gauche seront fermées à la circulation. Merci de prendre des dispositions concernant la journée de championnat du dimanche 7 mai 2023 et, le cas échéant, d'avancer certains de vos matchs si vous le souhaitez, bien entendu toujours en accord avec les adversaires.

PLAY MORE FOOTBALL

Vous trouverez sur le lien ci-dessous les prescriptions d'exécution de Play More Football de l'ACGF : [PLAY MORE FOOTBALL - Prescription d'exécution v2 \(acgf.ch\)](https://www.acgf.ch/PLAY-MORE-FOOTBALL-Prescription-d-ex%C3%A9cution-v2)

Nous rappelons également qu'il faut établir la carte officielle des joueurs dans Clubcorner et que l'entraîneur du club recevant doit enregistrer le score du match 6 vs 6 sur Clubcorner.

REPARTITION DES CLASSES D'AGE DANS LE FOOTBALL DE BASE POUR LA SAISON 2022/2023

Il y a lieu de bien tenir compte de la répartition des classes d'âge auprès des joueuses juniors et des juniors. Pour la saison 2022 / 2023 ces classes d'âge sont réparties comme suit :

Juniors A - 01.01.2003 - 31.12.2005

Juniors E - **01.01.2012** - 31.12.2013

Juniors B - 01.01.2006 - 31.12.2007

Juniors F - **01.01.2014** - 31.12.2015

Juniors C - 01.01.2008 - 31.12.2009

Juniors G - **01.01.2016** - 31.12.2017

Juniors D - 01.01.2010 - 31.12.2011

Les juniors A et B (01.01.2003 - 31.12.2007) peuvent être alignés dans les équipes d'actifs.

Les juniors B peuvent jouer dans la catégorie des juniors A, les juniors C dans la catégorie des juniors B, les juniors D dans la catégorie des juniors C, les juniors E de la classe d'âge supérieure dans la catégorie des juniors D, les juniors F de la classe d'âge supérieure (avec qualification ASF) dans la catégorie des juniors E et les juniors G de la classe d'âge supérieure dans la catégorie des juniors F.

Joueuses juniors

FF-19 - 01.01.2004 – 31.12.2007 – peuvent être alignées dans les équipes d'actives.

FF-15 - 01.01.2008 – 31.12.2011

FF-12 - 01.01.2011 – 31.12.2014

Les filles peuvent jouer dans toutes les catégories juniors des garçons. Les joueuses qui figurent dans la classe d'âge la plus jeune de leur catégorie sont également qualifiées dans la catégorie junior inférieure. Dans les groupes constitués uniquement avec des filles (championnat de filles) les joueuses plus âgées ne sont pas admises.

TOURNOIS AUTORISES PAR L'ACGF

L'ACGF rappelle aux clubs que tous les tournois en salle et en plein air doivent lui être préalablement annoncés à l'aide du formulaire « demande d'autorisation d'organiser un tournoi de football ». Ce formulaire est disponible en cliquant sur le lien suivant :

http://www.acgf.ch/Portaldata/13/Resources//formulaire_demande_d_autorisation.pdf

Les clubs n'ayant pas préalablement annoncé leur tournoi feront l'objet d'une amende administrative de Fr. 200.--.

TOURNOI AUTORISE

US Genève Poste FC

actifs, seniors

20 août 2023

Centre sportif du Bois des Frères

AMENDE

FC Collex-Bossy

retrait équipe juniors A

CHF 300.-

LA VIE DES CLUBS – INFORMATIONS N'ENGAGEANT PAS LA RESPONSABILITE DE L'ACGF

Genève, le 26 avril 2023/nw